

# Commune de Saint-Galmier

## EXTRAIT

### **DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 2018**

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Yves CHARBONNIER, Maire :

- Approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal 18 janvier 2018.
- Débat des orientations budgétaires de la commune pour 2018.
- Approuve la dénomination de voies suite à une demande de La Poste.
- Approuve la dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire Saint-Galmier – Veauche.
- Prend acte des décisions du maire.



Le Maire,  
J. Y. CHARBONNIER.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "J. Y. Charbonnier", written over the printed name.

*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie  
aux heures habituelles d'ouverture.*

*Affiché le 2 mars 2018*